

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 12 mai 2021)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse aux postulats du groupe socialiste :**

- **19.148, du 24 mai 2019, Pour une école de l'égalité**
- **20.158, du 24 juin 2020, Pour un enseignement de l'égalité**

*La commission parlementaire Éducation,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Assamoi Rose Lièvre (*présidente*), Annie Clerc Birambeau, Hugo Clémence, Roxann Durini (*vice-présidente*), Mary-Claude Fallet, Lionel Rieder, Pascale Ethel Leutwiler, Corinne Schaffner, Sarah Blum, Daniel Ziegler, Manon Roux, Monique Erard, Olga Barben (*en remplacement de Mireille Tissot-Daguette*),

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

**Commentaire de la commission**

La commission a examiné le rapport du Conseil d'État 21.026, Pour une école de l'égalité, lors de sa séance du jeudi 30 septembre 2021, en présence de M<sup>me</sup> Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du DFDS, de son secrétaire général, du chef de service de l'enseignement obligatoire (SEEO), de la cheffe du service des formations postsecondaires et de l'orientation (SFPO), de la co-cheffe de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OFPE) et d'un inspecteur du SEEO.

En préambule, M<sup>me</sup> Graf indique que le rapport 21.026 – Pour une école de l'égalité – est le dernier rapport de la législature 2017-2021. Il répond aux postulats du groupe socialiste 19.148, du 24 mai 2019, Pour une école de l'égalité, et 20.158, du 24 juin 2020, Pour un enseignement de l'égalité.

Le postulat 19.148 demandait une évaluation des méthodes d'enseignement et du matériel pédagogique utilisé à l'école obligatoire à l'égard de l'égalité entre femmes et hommes. À cet effet, une analyse a été faite par la commission pédagogique romande sur le contenu des manuels scolaires. Le postulat 20.158 demandait que des cours à l'égalité soient dispensés aux élèves et que les moyens d'enseignement romands (MER) soient adaptés en conséquence. Il demandait également à ce que les enseignant-e-s soient sensibilisé-e-s aux questions de stéréotypes de genre.

*« L'école de l'égalité a pour objectif d'encourager la prise en compte de l'égalité dans la formation en mettant à la disposition du corps enseignant un matériel permettant l'intégration d'une pédagogie égalitaire dans le cadre des activités ordinaires d'une classe. ».*

Quatre axes d'intervention seront à privilégier dans le futur :

1. Poursuivre l'effort d'utilisation d'un langage inclusif dans les nouveaux moyens d'enseignement romands (MER).
2. Permettre à tous les enseignant-e-s la possibilité de s'approprier les brochures de l'École de l'égalité comme outil d'enseignement complémentaire.
3. Renforcer la sensibilisation aux questions de genre dans la formation initiale des enseignant-e-s à la HEP BEJUNE.
4. Au travers de Futur en tous genres, renforcer l'attrait des garçons pour le cursus d'enseignant-e-s de cycle 1 (comme pour les structures d'accueil pré et parascolaire).

La représentante de l'office de la politique familiale et de l'égalité souligne que « *la question de l'égalité est devenue une évidence et aujourd'hui n'est plus contestée* ». Néanmoins, elle estime qu'un conséquent travail d'éducation à l'égalité reste à faire, à entamer dès le plus jeune âge.

En ce qui concerne les mesures prises par le Conseil d'État, il faut relever l'élaboration d'un règlement sur le langage non-genré ainsi qu'un arrêté. Le monde de l'entreprise participe également à cette nouvelle dynamique de l'égalité des genres. *Le principe de l'égalité s'apprend partout et également à l'école !*

Actuellement, les manuels sont progressivement révisés et adaptés selon le principe de l'égalité des genres.

Le plan d'études romand (PER) fait aussi référence à l'égalité des genres. Les brochures de l'école de l'égalité sont des outils complémentaires au MER à l'intention des enseignant-e-s.

L'office de la politique familiale et de l'égalité, en étroite collaboration avec le SEEO, le SFPO et le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), les cercles ou centres scolaires organise les événements suivants :

- La journée Futur en tous genres.
- L'exposition Fille ou garçon, ça change quoi ?
- Le programme Sortir ensemble et se respecter !
- L'exposition Plus fort que la violence !

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s à cette thématique dans le cadre de la formation initiale à raison de deux fois deux périodes au primaire et de huit périodes aux secondaires 1 et 2. Par ailleurs, elle organise une fois par année une formation continue sur l'école de l'égalité. Toutefois, l'OFPE estime que la sensibilisation à la formation à l'égalité de la HEP doit être renforcée.

Depuis 2007, la Convention scolaire romande demande à ce que les cantons collaborent à l'élaboration des MER. Il ressort de l'analyse des MER, que la plupart des moyens pédagogiques utilisés présentent un équilibre des genres, mais néanmoins, ce travail doit se poursuivre. L'écriture inclusive sera introduite en 2023.

La commission romande pédagogique (COPED) a analysé la première brochure de l'école de l'égalité, destinée au cycle 1 en évaluant son adéquation par rapport au plan d'études romand (PER), en se fondant sur des critères pédagogiques et didactiques. Il ressort de cette analyse que des séquences de la formation générale, telles que Vivre ensemble et Exercice de la démocratie proposent de mener des réflexions avec les élèves sur des situations comportant une forme de discrimination ainsi que sur les stéréotypes. Ces brochures n'ont pas vocation à remplacer les MER ; elles sont à appréhender comme des moyens complémentaires puisque certains domaines du PER n'abordent pas la question de l'égalité.

L'analyse pédagogique de la première brochure a également montré qu'un certain nombre d'activités ne sont pas toujours en phase avec la didactique actuelle. En effet, les

stéréotypes ont été quasiment et systématiquement inversés dans les activités proposées. Cette inversion n'est pas souhaitable sur le plan pédagogique, il faut plutôt atteindre un équilibre des genres.

Ces brochures sont accessibles à toutes les enseignantes et à tous les enseignants sur le portail du PER. Elles présentent des qualités mais des points restent à améliorer. Les actions ponctuelles (expositions et autres manifestations) sont bénéfiques. Au-delà des MER, certaines études montrent que la posture des enseignantes et des enseignants joue un rôle déterminant.

La commission s'interroge quant aux exigences fixées au secondaire 2 concernant le langage épïcène car les manuels emploient uniquement la forme masculine. Des informations sont également demandées sur la manière dont l'école abordera la thématique du genre.

La thématique de l'égalité est importante et elle est prise très au sérieux à tous les niveaux et également au secondaire 2. Quant à l'OCOSP, des informations sont données par les conseiller-ère-s sur les questions d'égalité à tous les partenaires, y compris dans le domaine de l'entreprise. La commission relève le manque d'apprenties dans certains domaines professionnels. Dans le cadre de ses prérogatives, le SFPO mène un travail de sensibilisation auprès des entreprises formatrices en les rendant attentives au bien-être de leurs apprenti-e-s. Des commissions Égalité ou Santé sont créées dans chaque établissement scolaire.

La réflexion sur le thème du genre doit encore être menée et élargie. M<sup>me</sup> Graf précise que les compétences des associations spécialisées dans ce domaine seront sollicitées.

La volonté de la CIIP est de ne pas complexifier l'apprentissage des tous petits, mais d'équilibrer les exemples genrés.

La commission demande si les écoles, dispensant des cours de langue d'origine aux élèves allophones ont été également sensibilisées aux efforts en matière d'égalité. Le SEEO rencontre régulièrement et plusieurs fois par année les douze communautés étrangères et leur présente les différents projets sur lesquels le service travaille.

En ce qui concerne l'implication des enseignant-e-s par rapport aux moyens à disposition, l'inspecteur du SEEO a pu constater une réelle prise de conscience de la part du corps enseignant. Il estime que tout ne passe pas par des formations structurées et obligatoires, mais que les actions ciblées ont plus d'impact.

Un membre de la commission demande quels moyens pédagogiques disposent les enseignant-e-s pour répondre au questionnement des enfants sur les nouveaux modèles parentaux. Le chef du SEEO confirme que le PER aborde également cette thématique sur la différence lorsque l'enseignant-e est confronté-e à cette situation dans sa classe. Toutefois, il est privilégié d'avoir recours aux personnes ressources car il n'est pas possible de se former sur toutes les problématiques de l'école.

La co-cheffe de l'OFPE ajoute que les enseignant-e-s doivent s'approprier le concept de l'école de l'égalité et peuvent le faire en utilisant les brochures à disposition « Répertoire d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons ». Différentes approches seront élaborées par le SEEO et l'OFPE en fonction des besoins des enseignant-e-s.

Une commissaire se déclare déçue de ce rapport, qui à son sens, dresse un état de situation sans apporter de perspectives, ni d'engagement de la part du DFDS comme du SEEO. Par ailleurs, elle estime que la réponse apportée aux postulats par le DFDS reflète un « *manque d'ambition* ».

M<sup>me</sup> Graf souligne qu'il est nécessaire d'avoir l'adhésion des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel pour qu'il y ait une harmonisation de la pédagogie égalitaire. Elle ajoute que dans le cadre du comité stratégique de la HEP-BEJUNE, de nombreuses discussions sont menées sur la question de l'égalité par les intervenant-e-s des trois cantons concernés.

Une partie de la commission s'étonne des remarques émises par une commissaire sur le rapport. Elle l'estime bien construit et très complet et remercie le DFDS d'avoir répondu rapidement aux deux postulats. Il est également relevé que l'école ne peut pas satisfaire tous les problèmes sociétaux. Les brochures de l'école de l'égalité sont très intéressantes et faciles à utiliser. Elles ont été distribuées dans tous les centres scolaires et sont également accessibles en ligne.

### **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

Par 10 voix contre 3, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

### **Postulats dont le Conseil d'État propose le classement**

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste 19.148, du 24 mai 2019, Pour une école de l'égalité.

Par 11 voix et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste 20.158, du 24 juin 2020, Pour un enseignement de l'égalité.

Neuchâtel, le 22 novembre 2021

Au nom de la commission Éducation :

*La présidente,*  
A. R. LIÈVRE

*La rapporteure,*  
M.-C. FALLET